

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI POUR VOS SACS JAUNES

**TRIONS +
TRIONS MIEUX !**



**À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT
ET LES PAPIERS SE RECYCLENT !**

Services Déchets Ménagers 02 54 38 99 70 • cdcdechetsmenagers@orange.fr • www.chatillonnais-en-berry.fr



CIITEO

Téléchargez l'appli
qui vous facilite le
tri au quotidien



GUIDE
DU TRI

DÉSORMAIS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



JE TRIE DÉJÀ :



Bouteilles et flacons
en plastiques



ATTENTION, emballages :

- vidés
- non lavés
- non imbriqués les uns dans les autres
- en vrac



Emballages et
briques en carton



Emballages
en métal



JE TRIE EN PLUS :



Pots alimentaires, barquettes en plastique, sacs et films plastiques, suremballages, petits aluminiums

ET POUR LES AUTRES DÉCHETS ?



Le verre
à mettre dans
les colonnes de
recyclage du verre



Le papier

**TOUS LES PAPIERS
SE RECYCLENT**

à mettre dans les
colonnes à papiers



Journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, enveloppes, cahiers, bloc-notes, tous les autres papiers.

**Les ordures
ménagères
résiduelles**



Produits d'hygiène, masques, déchets humides et les déchets biodégradables
(si vous n'avez de composteurs, composteur en vente à la Communauté de Communes)



LA DÉCHÈTERIE

DÉCHETS ACCEPTÉS, TRI OBLIGATOIRE

ampoules et néons • gravats • déchets verts • ferraille • textiles • pneumatiques
piles et accumulateurs • déchets ménagers spéciaux • cartons • encombrants
réfrigérateur et congélateur • écrans • gros électroménager et leur
emballages en polystyrène • petits appareils ménagers • huile de friture
bouchon en liège • cartouche d'encre • radiographie • ameublement
papiers • verres • huile de vidange

Présentation de votre carte de déchèterie OBLIGATOIRE • Dépôt sauvage interdit sous peine d'amende
Respect envers les agents du site



CITEO